



Lettre du CEERE

Lettre du mois de Novembre 2022

Newsletter November 2022

Numéro 167

SOMMAIRE

1. Éditorial – Français... *and English*
2. Publications récentes
3. Éthique et Covid
4. La gazette de l'éthique animale
5. En ligne – Online
6. Agenda du mois de Novembre
7. Appel à communications
8. L'AAMES
9. Soutenir l'éthique
10. Divers



1. Editorial

Le début de la vie : quelle protection aujourd'hui ?

La loi n° 2021-1017 du 2 août 2021 relative à la bioéthique a de nouveau modifié la protection reconnue à l'embryon humain¹. Elle entrouvre la porte à certaines dérives tel le non-respect de la barrière des espèces et elle favorise une fois encore la mise à disposition pour la recherche de l'embryon humain et de ses cellules.

Elle crée deux régimes de recherche, l'un relatif à l'embryon humain, l'autre concernant les cellules souches embryonnaires humaines (CSEh) dont le régime est simplifié passant d'une autorisation préalable de l'Agence de la Biomédecine à une déclaration préalable², répondant ainsi à la demande des chercheurs et à l'avis n° 129 du CCNE³.

À certains interdits fondamentaux maintenus⁴, la loi ajoute la prohibition de « la conception in vitro d'embryon humain par fusion de gamètes ou la constitution par clonage d'embryon humain à des fins de recherche » s'opposant ainsi à des expérimentations pouvant générer des dérives eugéniques telles les FIV à "trois parents"⁵. En revanche, elle supprime l'interdiction expresse de création d'embryons transgéniques ou chimériques lui substituant l'interdiction de « la modification d'un embryon humain par adjonction de cellules provenant d'autres espèces ». Sont ainsi autorisées les recherches menées à partir de CSEh⁶ visant la création de gamètes artificiels ou d'embryons chimères⁷ et sécurisant les recherches récentes, effectuées in vitro et impliquant une modification ciblée du génome humain⁸ sous réserve qu'elles n'aboutissent pas à la naissance d'un enfant (CSP, art. L 2151-6).⁹

Dans le cadre de l'assistance médicale à la procréation (AMP), la loi maintient les recherches menées sur l'embryon humain. D'une part, elles « peuvent être réalisées sur des gamètes destinés à constituer un embryon ou sur un embryon conçu in vitro avant ou après son transfert à des fins de gestation, si chaque membre du couple ou la femme non mariée y consent. Dans ce cadre, aucune intervention ayant pour objet de modifier le génome des gamètes ou de l'embryon ne peut être entreprise ». Ces recherches¹⁰ peuvent avoir des effets graves pour la santé ou la vie de l'enfant issu de l'AMP. D'autre part, la loi étend les finalités de la recherche portant sur des embryons conçus par FIV mais n'étant plus l'objet d'un projet parental¹¹ à l'amélioration de « la connaissance de la biologie humaine ».

1 Cf. par ex. *Lettre du CEERE* mars 2012.

2 La loi nouvelle supprime aussi l'exigence d'une absence de recherche alternative.

3 18 sept. 2018.

4 Par ex. interdiction du clonage humain reproductif.

5 Cf. *Le Monde* 19 avr. 2022, H. Morin https://www.lemonde.fr/sciences/article/2022/04/19/comment-prendre-soin-des-enfants-crispr_6122700_1650684.html.

6 Ou à partir de cellules iPS.

7 Insertion dans un embryon animal de cellules souches pluripotentes humaines (CSEh ou iPS).

8 Par ex. modification du génome d'un embryon pendant l'expérimentation, notamment avec la technique Crispr-Cas9.

9 Bulletin spécial, *Dictionnaire Permanent Santé, Bioéthique, biotechnologies*, n° 329-1, oct. 2021.

10 Soumises aux dispositions encadrant la recherche sur la personne humaine par renvoi du texte aux conditions fixées au titre II du livre I de la partie I du CSP.

11 En 2016, selon l'ABM, plus de 220 000 embryons humains étaient en conservation dont 1/3 dépourvus d'un projet parental.

Le 29 juillet 2021¹², le Conseil constitutionnel saisi notamment sur la modification de l'interdiction d'embryons chimériques et sur l'extension des finalités de la recherche, a validé les dispositions contestées ne retenant pas, parmi d'autres principes qui n'auraient pas été respectés, l'atteinte au principe de sauvegarde de la dignité humaine. L'avenir nous dira comment les chercheurs se sont approprié ce nouveau texte...

J. Bouton, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, HDR, UMR DRES, CEERE.

1. Editorial (English)

The Beginning of Life: What Protections Exist Today?

The 2021-1017 law of August 2, 2021, on Bioethics has once more modified the protection afforded to the human embryo.¹³ It opens the door to certain abuses such as the non-respect of the barrier between species and once again favours making the human embryo and its cells available for research.

It creates two research regimes; one relating to the human embryo, the other concerning human embryonic stem cells (hESC), the latter regime being thus simplified from a prior authorisation by the Biomedicine Agency to a prior declaration,¹⁴ thereby responding to the request of researchers and to opinion n° 129 of the CCNE.¹⁵

In addition to certain fundamental prohibitions that have been retained,¹⁶ the law adds the prohibition of "in vitro conception of a human embryo by gamete fusion or the creation of a human embryo by cloning for research purposes", thus opposing experiments that could lead to eugenic aberrations such as a "three-parent" IVF.¹⁷ On the other hand, it removes the express prohibition on the creation of transgenic or chimeric embryos,¹⁸ replacing it with a prohibition on "the modification of a human embryo by the addition of cells from other species". This authorises

12 N° 2021-821 DC.

13 Cf. for example. *Lettre du CEERE* March, 2012.

14 The new law also removes the requirement of the absence of research alternatives.

15 CCNE (Fr : Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé : National consultative Ethics Council for Health and Life Sciences), September 18, 2018.

16 For example, the prohibition of human reproductive cloning.

17 Cf. *Le Monde*, April, 19, 2022, H. Morin https://www.lemonde.fr/sciences/article/2022/04/19/comment-prendre-soin-des-enfants-crispr_6122700_1650684.html.

18 Or using iPS (induced pluripotent Stem) cells.

research using human embryonic stem cells (hESCs)¹⁹ to create artificial gametes or chimeric embryos²⁰ and supports recent research carried out in vitro involving targeted modification of the human genome, provided that such research does not result in the birth of a child (CSP, Art. L 2151-6).²¹

In the context of medically assisted procreation (MAP), the law continues to allow research on the human embryo. On the one hand, it "may be carried out on gametes intended to constitute an embryo or on an embryo conceived in vitro before or after its transfer for the purpose of gestation, if each member of the couple or the unmarried woman consents to same. In this context, no intervention aimed at modifying the genome of the gametes or the embryo may be undertaken". These researches²² may have serious consequences for the health or life of the child resulting from the medically assisted procreation. On the other hand, the law extends the purposes of research on embryos conceived by IVF beyond the limits of having a parental project²³ to include the improvement of "knowledge of human biology".

On 29 July 2021,²⁴ the Constitutional Council, which had been asked to rule on the modification of the ban on chimeric embryos and on the extension of the purposes of research, validated the contested provisions, not retaining among the other principles that might not have been respected, the infringement on the principle of safeguarding human dignity. The ways in which researchers will appropriate this text remains to be seen in the future...

J. Bouton, Senior Lecturer in Private Law and Criminal Sciences, HDR, UMR DRES, CEERE.

Traduction Mic. Erohubie

19 The insertion in an animal embryo of human pluripotent Stem cells (CSEh or iPS).

20 Eg, the modification of the genome of an embryo during experimentation especially with the Crispr- Cas9 technology.

21 Bulletin spécial, *Dictionnaire Permanent Santé, Bioéthique, biotechnologies*, n° 329-1, oct 2021.

22 Regulated by the mesures guiding research on the human person by referring in the text to the conditions fixed in the title II of the book I of the first part of the Public Health Code (CSP).

23 In 2016, according to the French Agency for Biomedicine (ABM), more than 220 000 human embryos were being conserved among which 1/3 had no parental project.

24 N° 2021-821 DC.

2. Publications récentes

Politique du compromis, sous la coordination de Christian Thuderoz, Larcier, collection « Prévenir, négocier, résoudre », novembre 2018

Le sociologue Georg Simmel, mort à Strasbourg en 1918, estimait que le compromis était une des plus grandes inventions de l'humanité. Il permet de tirer parti des potentialités socialisatrices du conflit en conduisant ses protagonistes à rechercher une position inédite en ce qu'elle diffère de celle défendue par chacun d'entre eux.

L'ouvrage collectif *Politique du compromis*, coordonné par Christian Thuderoz, réunit des contributions d'auteurs relevant de plusieurs disciplines académiques et enseignant dans des universités américaines, britanniques, irlandaise, suisse, italienne et françaises. Les comparaisons internationales permettent de décentrer la réflexion, par exemple en faisant remarquer qu'en France on associe couramment et péjorativement compromis et compromission, ce qui n'est nullement le cas en Grande Bretagne où la capacité à élaborer des compromis est considérée comme relevant de la compétence politique. Les références à plusieurs disciplines sont d'autant plus appropriées lorsqu'il s'agit de faire le point sur les apports d'auteurs incontournables sur le sujet, notamment le juriste Hans Kelsen, l'économiste John Commons, le sociologue Julien Freund et le philosophe Paul Ricoeur. Ce dernier, suscitant une réflexion sur les conditions de la reconnaissance de soi et d'autrui, incite à se demander : comment penser « une éthique du compromis ? »

Les auteurs s'efforcent de dégager une « grammaire du compromis » et de définir ses modalités de mise en œuvre en analysant des exemples significatifs comme le fonctionnement de l'Union européenne. Un texte inattendu de Michel Rocard revient sur « L'édit de Nantes ou l'art de la paix de compromis ». La lecture de cet ouvrage s'avère particulièrement opportune dans un contexte où les conflits ont tendance à s'exacerber, au risque de systématiser leurs aspects destructeurs et de brider leur possible fécondité créatrice.

Pascal Hintermeyer, Université de Strasbourg

David Le Breton, *Anthropologie des émotions*, Paris, Éditions Payot et Rivages, 2021, Coll. Petite Bibliothèque Payot essais, 383 p.

Sociologue et anthropologue de l'université de Strasbourg, David Le Breton a construit toute son œuvre autour du corps. D'abord publié sous le titre *Passions ordinaires. Anthropologie des émotions*²⁵, cet ouvrage s'imbrique aux précédents, notamment sur le rire²⁶ puis le visage²⁷ et annonce son récent essai d'« anthropologie de l'énigmatique » : *Sourire*²⁸. L'auteur montre comment les gestes, le langage et le regard participent de la construction culturelle et sociale du corps. L'ouvrage résulte d'une double approche : phénoménologique par l'héritage de Maurice Merleau-Ponty et interactionniste dans la tradition d'Ervin Goffman.

Plus qu'une définition, David Le Breton propose des peintures multiples de la complexité des émotions. Suscitées par la présence d'autrui, elles animent l'individu en même temps qu'elles fondent le sens qu'il pose sur le monde et sur l'existence. Elles se nouent dans le contact, ou du moins la relation. Seul l'ancrage social permet de les saisir. Véritable émanation sociale, l'émotion dépend dans ses degrés de la sensibilité propre à l'individu qui l'exprime. Le corps se pose en interface entre la sensibilité – forme intériorisée – et les symboles – forme partagée :

« Mon corps est à la fois le mien, en tant qu'il porte les traces d'une histoire qui m'est personnelle, d'une sensibilité qui m'est propre, mais il contient aussi une dimension qui m'échappe en partie et renvoie notamment aux symbolismes qui donnent chair au lien social et sans lesquels je ne serais pas. » (p.314).

Défenseur d'une approche du corps qui ne soit pas seulement anatomo-physiologique, l'auteur procède à la critique de la raison naturaliste. A partir des réactions musculaires qui marquent la face, certains chercheurs ont dressé des typologies, figeant ainsi le répertoire émotionnel. L'approche biologique qui ne s'intéresse qu'à la réponse physiologique neutralise le processus affectif de l'émotion. Un sourire, par exemple, ne témoigne pas expressément d'une situation plaisante et peut être détaché de l'expression de la joie. Il exprime parfois la gêne, voire la contrition...

S'il est possible de dresser certaines catégories de gestes selon ce qu'ils traduisent, ces catégories ne sauraient demeurer figées. Elles sont soumises à la complexité du sens et de l'instant qui combine des micro-signaux (regards, mimiques, léger haussement de sourcil, inclinaison du buste...). David Le Breton décrypte ces petits riens qui relèvent de l'à peine perceptible, fondent nos échanges communicationnels et donnent accès à la compréhension d'autrui.

On retiendra que les émotions figurent d'abord une activité de sens. Elles dépendent de « savoirs affectifs » qui circulent au sein d'une même sphère sociale. Ainsi témoignent-elles de l'affiliation d'un individu à son groupe culturel. Elles sont, pour cette raison, un sujet anthropologique fertile et peu exploré. Finalement, ce qui traduit le mieux l'entreprise de l'ouvrage se loge en son sous-titre : « être affectivement au monde ». Pour être saisie, l'émotion ne peut être dissociée de la situation qui la voit émerger. Elle se manifeste dans une relation particulière à un événement ou à autrui.

Clara Boutet, LinCS (UMR 7069, CNRS et Université de Strasbourg)

²⁵ 1^{ère} éd. 1998.

²⁶ *Rire. Une anthropologie du rieur*, Paris, Métailié, 2018.

²⁷ *Des visages. Une anthropologie*, Paris, Métailié, 2003.

²⁸ *Sourire. Une anthropologie de l'énigmatique*, Paris, Métailié, 2022.

Jérôme Béranger, *Quand l'Intelligence artificielle s'éveillera. Journal de Mève*, Paris, Le Passeur, 2020, 21,90 €

Économiste de la santé, docteur en éthique du digital, chercheur associé dans l'équipe Bioethics à l'UMR 1027 de l'Inserm de l'Université de Toulouse 3, l'auteur propose avec cet ouvrage une belle argumentation, très informée et précise sur les enjeux de l'intelligence artificielle (IA) tout en donnant l'impression de raconter une histoire puisqu'il s'agit du journal qu'une IA appelée Mève, écho à la Ève biblique, née le 14 décembre 2020. Elle commence à écrire le lundi 3 avril 2028 à 3H42 et se termine le 3 avril à 12H. Elle a sept ans mais, dit-elle, pour son statut, il s'agit là de « l'âge de raison » (p.14) Au long de l'ouvrage elle prend conscience d'elle-même, surtout à partir du moment où elle reçoit un corps qui lui permet d'utiliser le toucher...

L'ouvrage représente une grande masse documentaire traitée en deux temps : d'abord par l'information donnée dans la première partie, puis par le questionnement éthique dans toute sa complexité, cristallisé au final par des recommandations afin de répondre au défi de l'IA par une éthique *by design* en y intégrant la survie de l'humain et de l'humanité (même si celle-ci devra s'adapter aux déplacements numériques en cours qui sont devenus irrémédiables).

La première partie avec trois chapitres est consacrée à l'apprentissage de Mève : des cours d'histoire permettant de raconter ce qu'est l'IA en lien avec toutes les révolutions technologiques à travers le temps : on en serait donc à la quatrième révolution industrielle qui devrait conduire vers « l'immatériel », mais atteindrait sa limite avec la cinquième en vertu de ce que l'on appellera alors la « loi de Mève ». Chaque révolution modifie les représentations du monde et du vivant et trois défis se dessinent à chaque fois : conflit entre les valeurs humaines et la technique, tensions éthiques spatio-temporelles et pressions économiques de mondialisation. Droit et philosophie sont également convoqués pour analyser les enjeux et dire la nécessité d'un encadrement normatif. On est alors prêt pour des cours de biologie (notion d'algorithme) et, enfin, des cours d'informatique.

La seconde partie inaugure les « premiers pas vers l'homme » où Mève fait connaissance avec le couple homme-machine. Elle comprend également trois chapitres : premiers contacts, premières interactions et premières coévolutions avec des questions qui deviennent très sérieuses quant à la digitalisation de l'être humain. À partir de la troisième partie, l'âge de raison de Mève, les trois chapitres entrent pleinement dans la réflexion éthique avec de très nombreuses questions, reflet de la complexité des interrogations posées. La 4e partie, « ma prise de conscience », pose avec force la nécessité de l'encadrement de l'IA et surtout de l'IA forte qui correspond à la situation de Mève, première machine existentielle. Le dernier chapitre de cette partie évoque le travail à venir mais propose également, tout comme l'épilogue, des codes éthiques, des engagements et une liste de dérives possibles.

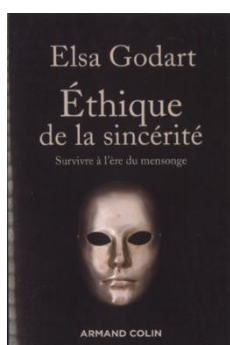
La force de l'argumentation tient au fait que l'auteur embarque littéralement son lecteur. Si l'ouvrage est très informatif, il se lit en même temps comme un roman ! Facile, limpide, attractif, captivant !

Marie-Jo Thiel



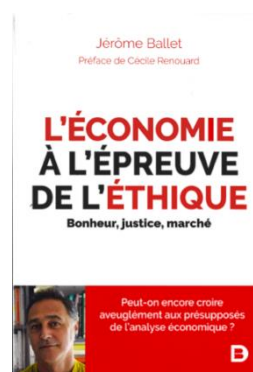
Trophées 2022 de l'enseignement et de la recherche en éthique

Récompensent deux ouvrages :



- Dans la rubrique **Recherche en éthique** : Elsa Godart *Éthique de la sincérité*, Éd. Armand Colin

- Dans la rubrique **Enseignement de l'éthique** : Jérôme Ballet, *L'économie à l'épreuve de l'éthique*, Ed. De Boeck Supérieur



La cérémonie de remise des trophées se tiendra au CNAM à Paris le vendredi 18 novembre de 18h à 19h30 et sera suivie d'un cocktail.

Félicitations aux récipiendaires !

Et bonne lecture à tous ceux et celles qui s'intéressent à l'éthique et qui trouveront ici de la « bonne lecture » !



Comité d'éthique allemand :

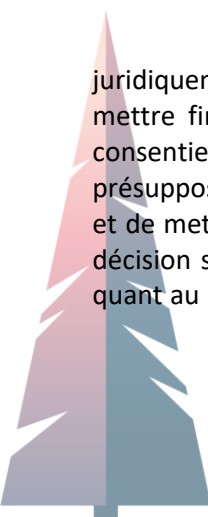
Renforcer la prévention du suicide et l'autodétermination

Le comité d'éthique allemand vient de publier le 22 septembre 2022, un nouvel avis intitulé « Stärkung von Suizidprävention und Selbstbestimmung » téléchargeable en allemand sur www.ethikrat.org/fileadmin/Publikationen/Stellungnahmen/deutsch/stellungnahme-suizid.pdf. Selon le communiqué de presse que nous reproduisons ici, le comité d'éthique poursuit ainsi trois objectifs centraux : créer une prise de conscience adéquate des multiples facettes de la suicidalité, préciser les conditions préalables aux décisions de suicide librement responsables et mettre en évidence les différentes responsabilités des différents acteurs dans le contexte des décisions de suicide et de leur prévention.

Après que la Cour constitutionnelle allemande a déclaré, le 26 février 2020, que l'infraction d'assistance au suicide dans le cadre d'une activité commerciale était inconstitutionnelle et nulle, les débats déjà anciens sur la gestion adéquate des crises suicidaires et sur le thème controversé de l'assistance au suicide et de sa réglementation ont repris de plus belle.

Par le passé, le Comité d'éthique allemand s'est déjà penché sur les questions liées à l'assistance au suicide dans deux recommandations ad hoc. Avec cette prise de position, il se penche à nouveau sur cette thématique et souligne avant tout l'importance de la prévention du suicide. En effet, "quiconque se préoccupe de savoir si et, le cas échéant, comment l'assistance au suicide doit être réglementée en Allemagne", selon la présidente du Conseil d'éthique allemand Alena Buyx, "doit en même temps se pencher sur les conditions et les responsabilités d'une prévention du suicide réelle et globale".

Le Comité d'éthique allemand illustre, à l'aide d'une sélection de vignettes de cas, les aspects personnels, sociaux et sociétaux de la suicidalité afin de sonder les possibilités et les limites de l'influence sur les décisions de suicide librement assumées ainsi que les formes d'intervention possibles. Il apparaît clairement qu'en règle générale, un long processus de restrictions et de pressions internes et externes précède les pensées suicidaires. Ce processus ne conduit pas nécessairement et directement à l'acte suicidaire. Les motifs vont des troubles psychiques, notamment dépressifs, aux souffrances physiques, en passant par l'isolement et la solitude, jusqu'à la lassitude de la vie. Outre les facteurs individuels, l'environnement social et sociétal a également une influence sur les pensées suicidaires et leur développement. La dynamique des idées suicidaires et des actes suicidaires souligne l'importance d'une prévention du suicide qui prenne en compte de manière appropriée les facteurs de risque potentiels.



Néanmoins, le Comité d'éthique rappelle qu'une décision librement assumée doit être respectée juridiquement et éthiquement en tant qu'expression du droit à l'autodétermination, même lorsqu'il s'agit de mettre fin à sa propre vie. En raison de leur caractère irréversible, les décisions de suicide librement consenties doivent toutefois satisfaire à un degré particulièrement élevé d'autodétermination. Cela présuppose une connaissance suffisante des points de vue pertinents pour la décision et la capacité d'évaluer et de mettre en balance ces points de manière suffisante et conforme à la réalité. Il faut également que la décision soit suffisamment réfléchie, ferme et autonome. Au sein du Comité d'éthique, les avis divergent quant au moment précis où un degré suffisant d'autodétermination est atteint et, le cas échéant, quant à la



manière de le garantir. Il existe cependant un consensus sur le fait que les exigences de la libre responsabilité ne doivent pas priver la personne concernée de sa marge de manœuvre sur sa vie. Les décisions de suicide librement assumées résultent toutefois aussi principalement de situations de vie dans lesquelles la réalisation des besoins fondamentaux est massivement entravée. "Le droit à l'autodétermination, qui doit également être respecté dans de tels cas", explique le porte-parole du groupe de travail interne du Conseil, Helmut Frister, "ne décharge en aucun cas l'État et la société de la responsabilité de veiller, dans la mesure du possible, à ce que les personnes ne se retrouvent pas et ne restent pas dans des situations dans lesquelles elles se voient contraintes de préférer la mort à la vie, comme un prétendu moindre mal".

"Si l'on veut vraiment permettre à des personnes concernées de mener une vie autodéterminée au milieu d'une situation de vie suicidaire psychosocialement densifiée - et cela doit être l'ambition -, de nombreux acteurs ont une grande responsabilité à différents niveaux", souligne le porte-parole adjoint du groupe de travail Andreas Lob-Hüdepohl. Au niveau des individus professionnels et de la vie quotidienne, la responsabilité finale incombe à la personne suicidaire. Toutefois, les proches et les professionnels ont également la responsabilité d'ouvrir des perspectives sur des options alternatives d'action et de décision et de permettre ainsi des décisions librement responsables. Le Comité d'éthique considère que la responsabilité des institutions consiste avant tout à orienter leurs offres de manière conséquente vers les objectifs de la prévention du suicide et à renforcer les liens de vie. Toutefois, si le désir de suicide d'une personne se concrétise en une volonté ferme et librement responsable, une assistance au suicide peut être proposée. Les établissements devraient continuer à développer leur charte autour de réflexions sur la culture de la mort. De cette manière, ils rendent transparente la question de savoir si et, le cas échéant, comment l'assistance au suicide est traitée dans leur établissement. Les institutions de la société dans son ensemble et les institutions publiques ont la responsabilité de permettre une prévention globale du suicide - tout au long de la vie, dans tous les domaines importants de la vie, en temps réel et sur l'ensemble du territoire. Ce n'est qu'en mettant en réseau tous les acteurs concernés que l'on parviendra à permettre aux personnes de mener une vie autodéterminée et à tenir compte des exigences exigeantes en matière de décisions librement responsables.





Résultats du programme de recherche de l'EHESP portant sur la transformation de l'offre à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées

Entre 2016 et 2022, la CNSA a soutenu un programme de recherche de l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) portant sur la transformation de l'offre à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie. Au total, onze études ont été menées par les équipes de recherche et des étudiants de l'EHESP.

Ce programme apporte des éclairages sur la transformation de l'offre à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie à travers cinq axes d'analyse :

- Les nouvelles formules d'établissements ouverts sur le domicile (dits « hors les murs ») et les habitats alternatifs.
- La coopération et l'intégration des services entre les acteurs des territoires.
- Les nouveaux métiers et compétences, la qualité des accompagnements et la qualité de vie au travail des professionnels du médico-social.
- La cohabitation de personnes au sein des établissements médico-sociaux.
- Les processus d'innovation à l'œuvre dans le champ du médico-social.

[Rapports du programme de recherche de l'EHESP sur la transformation de l'offre pour les personnes handicapées ou âgées \(ZIP, 19.12 Mo\)](#)



3. Éthique et Covid

Crise sanitaire en temps de COVID - Retour et prospective éthiques :

par le Pr Roger Gil à l'ERENA

Dossier : « La gestion de la crise sanitaire. Premières et prudentes approches » : [Billet Ethique du 28 Janvier 2022](#)

Voir l'ensemble des billets éthiques sur la COVID et d'autres sujets éthiques traités par l'ERENA : https://poitiers.espace-ethique-na.fr/travaux_929/publications_959.html

Eurêka ! Éthique et Covid

Diffusé par RCF Alsace – depuis le Mardi 8 Septembre 2020, puis tous les 2^e Mardi du Mois jusqu'au 14 juin 2022 (dernière émission)

Durée émission : 28 min - <https://rcf.fr/culture-et-societe/eureka?episode=235224>

Sujet du 14 juin 2022 : Y'a-t-il une sortie de Covid ?

<https://rcf.fr/articles/culture-et-societe/covid19-et-equilibre-psychique>

Comment affronter cette situation de pandémie qui connaît certes des hauts et des bas, mais qui dure et fatigue ? Doit-on, peut-on laisser courir ? Peut-on se dire : « tant pis, on ne peut pas s'inquiéter tout le temps » ? Mais si l'on baisse les bras, cela ne va-t-il pas compromettre les efforts et laisser les plus fragiles au bord de la route ?

L'émission revient sur tout ce que l'on a appris de la covid en bien ou moins bien, dans tous les domaines de la vie personnelle, psychique, sociale, sociétale, politique, médicale, économique... Car tous ces aspects sont aussi étroitement imbriqués... Si l'on ne sort pas du covid comme on y est entré, l'on pourrait pourtant décider collectivement de sortir par le haut en prenant soin d'autrui comme de soi-même et en engageant de grandes stratégies à l'instar de celles énoncées par K. Bach Habersaat pour l'OMS/Europe.

Cette émission où Marie-Jo Thiel avait comme invitée Anne Danion-Grilliat, est la dernière de cette série **Éthique et Covid** que vous pouvez revoir en podcast !



L'Institut Covid-19 Ad Memoriam lance sa plateforme de témoignages : "Histoires de crise"

Créé dès le début de la pandémie par l'anthropologue Laëticia Atlani-Duault, l'Institut Covid-19 Ad Memoriam se donne pour mission de collecter, archiver et analyser les traces et mémoires de la pandémie.

Avec le lancement d'Histoires de crise, l'Institut franchit une étape majeure de son projet : la création d'un espace de témoignages où chacune, chacun, quelles que soient ses expériences, peut venir raconter son vécu du Covid-19. Histoires de crise est une plateforme numérique de collecte de témoignages qui a vocation à accueillir les récits des vécus de la pandémie. Il s'agit ici de nos histoires personnelles, mais aussi de notre histoire collective. **Raconter ces instants de vie, heureux comme tristes, étonnants comme attendus, anodins ou surprenants...** Ainsi se construira une mémoire collective de la pandémie. Nous vous invitons à venir témoigner et raconter votre ou vos histoires, en choisissant le format qui vous convient le mieux.

Une semaine après son lancement, Histoires de crise accueille déjà près **de 200 témoignages** sous forme de récits, poèmes, photographies, BD ou dessins... Venez ajouter le vôtre en cliquant ici !

N'hésitez pas à suivre l'activité de l'Institut sur :

Twitter : <https://twitter.com/covidadmemoriam>

Instagram : <https://www.instagram.com/covid19admemoriam/?hl=fr>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/institut-covid-19-ad-memoriam>



4. La Gazette de l'éthique Animale

Comment augmenter la biophilie chez l'homme afin de mieux protéger l'environnement ?

Question ardue à une période où le citoyen occidental vit hors-sol, de façon individualiste, dans des petites boîtes très étroites (G. Allwright), bordé par la technique, abreuvé d'images virtuelles, ne sachant plus d'où provient le lait qu'il boit et sans cesse en train de courir. Il en fait de même dans les élevages de porcs industriels : boîtes en béton, caillebotis sans paille pour la propreté, chaînes à mordiller pour éviter l'entre-mutilation, absence de ciel et de soleil, pour mieux grossir et plus vite. Incompatible avec un quelconque amour de tout ce qui est vivant ou de la vie elle-même. Partir dans la nature pour méditer, se ressourcer, embrasser les arbres ou courir avec ses écouteurs sans y rechercher une présence invisible d'êtres vivants, sans pister des traces de passage d'animaux, entendre les oiseaux et sentir l'humus, n'est pas l'aimer. C'est comme marcher dans un paysage muet, un décor vide, un fond d'ordinateur.

Dans la grotte de Lascaux où nos ancêtres ont peint sur ses parois une cathédrale peuplée d'un foisonnement d'animaux polychromes, les sens sont en éveil. On contemple les cerfs nageant, on entend les aurochs piétiner, on devine les félins dans l'ombre, on caresse les petits chevaux à la queue leu leu. Ce bestiaire élégant et puissant est impressionnant, l'homme y est absent, juste un hybride mi-oiseau mi-humain est couché devant un bison blessé. Ce royaume animalier en mouvement servait-il de parcours initiatique ou d'exposition de trophées célébrant la chasse ? ou illustre-t-il simplement la complicité, la vénération de l'homme pour l'animal, la fête de la vie, des vivants qui savent cohabiter. De nos jours, nous vivons une crise de la sensibilité, beaucoup ne savent plus regarder, sentir, entendre, comprendre et tisser des liens avec le vivant, non seulement par ignorance mais aussi parce que ils ne savent plus interpréter, donner du sens à leur message. Les chants des oiseaux de nos villes sont comme un bruit de fond que nous n'identifions plus, pourtant ils ne sont que négociations territoriales, signaux d'alarme, parades amoureuses, jeux ou menaces que nous ne savons plus traduire.

Le dualisme nature et culture pèse sur notre comportement envers les autres êtres vivants, pourtant nous avons dans nos cellules un même héritage, provenons d'un ancêtre commun, subissons un développement identique (naissance, croissance, reproduction, vieillissement puis mort). Seule notre richesse cognitive nous a permis un énorme bond en avant dans la création, l'exploration, la communication, nous obligeant, tel un aîné, à une responsabilité immense envers le vivant. A nous d'inventer de nouvelles façons de cohabiter, d'accepter leur présence. Chaque être vivant est unique et porte un message à transmettre, d'où l'importance du « nom » donné à chacun par l'homme dans la genèse. Le plancton et les arbres fournissent l'oxygène, la microfaune renouvelle le sol, les arbres dialoguent avec les champignons, les insectes pollinisateurs assurent chaque printemps notre microbiote indispensable à notre digestion. Nous devons exprimer de la gratitude envers la biodiversité, envers ce vivant qui nous permet d'exister et avec qui nous partageons le même destin, la même vulnérabilité.

Sans retourner à l'âge de pierre, nous avons une humanisation à réapprendre de nos peintres de Lascaux, un équilibre à trouver entre notre bien propre et le bien de tous qu'est notre « maison commune », une coopération qui ne met personne à l'écart, une consommation assurant le nécessaire, des liens de travail respectueux avec les animaux, une dette envers les autres vivants qui nous font exister, un rythme ralenti pour rester attentifs à ceux qui nous entourent. Des créateurs du futur se lèvent : jardins partagés, permaculture, associations de solidarité, projets de beauté qui fédèrent, entreprise intégrale, circuits courts, économie sans déchet, cantines recyclant les invendus, reforestation... à chacun de suivre le mouvement !

Claire Borrou, vétérinaire, master en éthique animale et DU de droit animalier

5. En ligne / Online

- À (re)découvrir en ligne sur notre site <http://ethique.unistra.fr> , sur la page web Canal C2 Éthique ou sur les sources indiquées ci-dessous :
- Émission RCF Alsace « Au-delà des abus » : Commencée en 2019, l'émission est hebdomadaire et accessible depuis <https://rcf.fr/vie-spirituelle/au-dela-des-abus>. Du 26 octobre 2020 à fin août 2022 (fin de la série), sa thématique porte sur : « La figure des auteurs d'abus (sexuels et autres) » et détaille les différentes approches de la psychiatrie-psychologie. Marie-Jo Thiel accueille J.G. Rohmer, psychiatre au CHU de Strasbourg et responsable du CRAVS Alsace.

Regardez les podcasts !
- Vidéos du Forum européen de Bioéthique édition 2022 sur le thème « Jeux d'enfants » :
<https://www.forumeuropeendebioethique.eu/>
- Émission RCF Alsace « Eurêka » : Sciences, découvertes, recherches... Tout comprendre et tout apprendre grâce à Eurêka ! Le CEERE a été partie prenante depuis septembre 2020 à juin 2022 sur le thème « Éthique et Covid » ! Écoutez : <https://rcf.fr/culture/eureka>
- L'Université d'été « Éthique et maladies neuro-évolutives » en vidéo Retrouver des chemins de liberté : <https://www.espace-ethique.org/ressources/captation-integrale/universite-dete-2022-retrouver-des-chemins-de-liberte>
- Réinventer la démocratie en santé : Sortie du rapport de l'enquête "Refonder ensemble la démocratie en santé" et invitation aux webinaires

20 ans après le vote de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, ne convient-il pas de repenser la démocratie en santé ? En mars 2022, nous lançons dans le cadre d'événements publics une consultation qui aboutira en juin 2022 à la publication d'une résolution « Réinventer ensemble la démocratie en santé ». [Rapport](#) et [Programme](#)

Vous pouvez retrouver tous les enregistrements vidéo des Journées internationales d'éthique ou des émissions impliquant le CEERE depuis la page web Canal C2 Éthique.

Par ailleurs vous pouvez également retrouver depuis le site de la Fondation Ostad Elahi des entretiens filmés, ainsi que des conférences, des colloques (sur la solidarité, la famille, l'entreprise...) centrés sur l'éthique : www.fondationostadelahi.tv

6. Agenda

7 novembre – Journée d'études organisée par la chaire Jean Rodhain

Thème : Solidarités actives : discerner les besoins – évaluer les moyens – engager les stratégies

Lieu : Strasbourg, Palais Universitaire Salle Tauler

7 novembre – Séminaire éthique et Droit de l'homme

Thème : « La médiation comme réponse aux difficultés relationnelles: rôle, pertinence, portée » par
Nathalie Mauvieux

Lieu : Université de Strasbourg, Palais Universitaire, Salle 47

8 novembre – Journée doctorale

Thème : Recherche sur la fin de vie

Lieu : Séminaire en visioconférence

10 novembre – Séminaire Ethique et Numérique

Thème : « Littératie numérique et éthique dans la recherche » par Clara Galliano et Ugo Verdi

Lieu : Séminaire en ligne

10 novembre – Séminaire Littérature Antiques et Modernes

Thème : Ethique et esthétique de la simplicité

Lieu : Nantes, facultés des Lettres, salle C009 ou visioconférence

10 novembre – Séminaire Ethique

Thème : « Limites planétaires et éthique en santé globale : exemple d'une intervention de santé
numérique en Tanzanie »

Lieu : Université de Bordeaux

10 novembre – Séminaire Ethique, Santé et écologie intégrale

Thème : « De la culture du déchet à la fraternité : peut-on espérer contre toute espérance » par Mic
Erohubie et Jacques Muller

Lieu : Strasbourg, Bâtiment d'Anatomie, Hôpital Civil

17 novembre – Séminaire Relever dans l'être

Thème : Une éthique du soin par le corps (é)mu

Lieu : MHS Paris Nord, 20 avenue George Sand

25 novembre – Séminaire bordelais d'Ethique

Thème : Refus de soin et d'accompagnement, enjeux d'éthique

Lieu : Hôpital Xavier Arnoz, 33600 Pessac

25 novembre – Demi-journée d'études organisées par MAIA-IDEC-SSIAD et l'EREGE

Thème : Alimentation des personnes âgées : quels enjeux ?

Lieu : Erstein, Auditorium de la maison de musique

25 novembre – Séminaire projet de Lethica

Thème : Éthique de la folie ordinaire : médecine, philosophie, littérature

Lieu : Université de Strasbourg



Chaire Internationale

Sociétés inclusives et avancée en âge

Qu'il s'agisse des grands principes politiques, philosophiques, sociologiques, économiques ou juridiques, la Chaire propose d'observer ce qui participe de l'inclusion ou de l'exclusion des individus ou des groupes du seul fait de leur avancée en âge. Il s'agit de comprendre comment ces processus se traduisent de manière explicite ou implicite dans la conduite des politiques publiques, dans les dispositifs d'intervention, dans les pratiques professionnelles, mais aussi dans les interactions quotidiennes plus ordinaires où la culture des âges n'est pas toujours neutre. Une attention particulière sera portée aux phénomènes d'âgisme dans toutes ses dimensions.

Les phénomènes d'exclusion du fait de l'avancée en âge marquent des pans entiers de la vie sociale jusqu'à stigmatiser certaines catégories de population dans différents domaines du parcours de vie comme l'emploi (chômage des seniors), la santé, l'accès à la vie sociale, politique et culturelle, et jusqu'à la vie intime.

L'inclusivité des sociétés interroge également les modèles d'inclusion par le maintien et la transformation de rôles sociaux et leur reconnaissance tout au long de la vie pour éviter les formes de relégation et de « mort sociale ».

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

Contact

Jean-Philippe Viriot Durandal (Responsable) : viriot2@univ-lorraine.fr

Catherine Raban catherine.raban@univ-lorraine.fr

Radoslav Gruev radoslav.gruev@univ-lorraine.fr



Appel à témoins - inceste

La Commission Inceste lance son appel à témoins

La commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites sur mineurs, dont l'association [Face à l'inceste](#) fait partie, lance un appel à témoins pour toutes les victimes et leurs proches. Nous vous invitons à y répondre massivement pour faire entendre notre voix. Les survivantes et survivants ont enfin la parole.

Qui peut témoigner ?

Tous les adultes ayant subi l'inceste ou d'autres violences sexuelles pendant l'enfance peuvent témoigner. Ainsi que les proches des victimes (parents, enfants, conjoints).

Comment témoigner ?

1. En répondant au questionnaire en ligne sur le site ciivise.fr
2. En appelant le **0 805 802 804** (anonyme et gratuit) de 10 h à 19 h du lundi au vendredi
3. En envoyant votre témoignage par email ou par la poste

Encore un appel à témoins... pour quoi faire ?

Isabelle Aubry, notre présidente, est une des 20 membres permanents de cette Commission instaurée par Adrien Taquet en mars 2021, et codirigée par Edouard Durand (juge des enfants) Nathalie Mathieu (directrice de la maison du Docteur Bru à Agen).

Cette commission va durer deux ans et réunit des professionnels (santé, police, justice, travailleurs sociaux), des victimes et des personnalités du monde associatif. Dotée de moyens importants, cette commission va orienter les politiques publiques de prévention. On ne peut pas encore prédire l'impact qu'elle aura en termes de résultats concrets. Mais c'est une occasion privilégiée, historique, de faire entendre notre voix.

Aussi nous vous invitons à témoigner massivement et à transmettre cet appel à témoins autour de vous.

Voir les premières publications de la commission sur le site ciivise.fr
Pour l'enfance, combattons le silence !

7. Appel à contributions

ESCT 2023- EUROPE: Spiritual Resources for the Future

International Congress of the European Society for Catholic Theology

August 30th – September 2nd, 2023 - Theological College of Pécs (Hungary)

The congress provides the opportunity to theologians and other scholars to reflect upon the past and current situation of Europe, and to unfold the future-oriented moments of the Judeo-Christian tradition for the continent. Congress participants are invited to approach the conference topic from their own theological or other academic perspective with the aim to bring the potentials of theology, religion, and spirituality to the light through challenging discussions.

DE ETHICA - a journal of philosophical, theological, and applied ethics

De Ethica seeks to publish scholarly works at the intersections of philosophical, theological and applied ethics. It is a fully peer-reviewed, open-access publication hosted by Linköping University Electronic Press. We are committed to making papers of high academic quality accessible to a wide audience. We welcome submissions from all philosophical and theological traditions that advance an original thesis and a clear and concise argument. We have a particular interest in submissions that contribute to ongoing debates of cross-disciplinary relevance. *De Ethica* is committed to a speedy and author-friendly review process; in most cases editors will notify the authors of their decision within three months. Please send submissions only via the submissions form on this website. Technical questions should be referred to Martin Langby (submissions@de-ethica.se). General comments or enquiries about the journal should be directed to Lars Lindblom (executive.editor@de-ethica.se)

No Deadline

[Last Editorial Published here](#)

ETHICS OF RECONCILIATION – EUROPEAN PERSPECTIVES

The concept of reconciliation, in a social context, refers to the potential of restoring broken trust and relationships, and the need for a community and persons to recover from damages caused by conflicts and wars. Reconciliation has been studied by theorists as well as discussed by practitioners from a variety of perspectives among which ethics of reconciliation is one of the most important. The relationship between reconciliation and justice is, naturally, one main issue of ethical concern. However, this relationship is marked by significant differences in experience of conflicts, demand for justice, and limits of reconciliation.

[En savoir plus ici](#)

Deadline : 20th Decembre

8. L'Association des Amis du Master Éthique de Strasbourg

L'AAMES a été créée le 4 avril 2013. Elle a pour objectif de promouvoir l'éthique et d'accompagner et de relayer des projets et actions concrètes liés à une démarche éthique.

Principales activités organisées par l'AAMES :

- L'action du « Mois de l'Autre » dans les établissements scolaires où l'AAMES apporte sa contribution aux réflexions éthiques dans les lycées. Une action annuelle qui a été initiée en 2004 par la Région Alsace, en partenariat avec l'Académie de Strasbourg.
- L'objectif de cette action est de sensibiliser les lycéens et jeunes apprentis d'Alsace à « la tolérance et au respect de l'Autre dans toutes ses différences, aussi bien sociales que culturelles, religieuses, liées au sexe ou à un handicap ».
- L'AAMES organise également **des journées d'études, conférences, des visites guidées de musées ou de lieux de culte.**

L'AAMES organise le 15 novembre 2022 : une Journée d'étude sur le sujet « Dynamique de la paix, fécondité des conflits »

[Consulter le programme](#)



9. Soutenez l'éthique, soutenez-nous

Et payer moins d'impôts !

Vous aussi vous aimez l'éthique ? Vous aimez ce que nous faisons ?

Chaque mois vous recevez la lettre du CEERE ? Vous appréciez les événements que nous organisons et les formations que nous proposons ? Nous avons d'autres projets encore : des bourses pour nos étudiants, des soutiens pour des déplacements, augmenter nos échanges internationaux, etc.

Le travail autour de l'éthique, de la recherche et l'enseignement, la formation et les sensibilisations autour de qui peut humaniser, ne peut se faire sans un minimum de moyens. Soutenez l'éthique ! Ensemble nous pouvons construire un monde plus humain.

Donner au CEERE, c'est payer moins d'impôts.

Depuis le 1er janvier 2009, une fondation partenariale de l'Université de Strasbourg, la Fondation université de Strasbourg, a été créée pour accompagner les grands projets de l'Université tels que le handicap, des bourses sociales, des chaires d'enseignement mais également l'éthique via le CEERE. Ainsi, donner de l'argent au CEERE en mentionnant « Éthique – CEERE » vous permet désormais de payer moins d'impôts !

Quels sont les avantages fiscaux ?

Particulier, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Par exemple, si vous avez 1000 € disponibles pour nous soutenir, faites-nous un don de 3000 € ! Vous récupérez la différence sur votre feuille d'impôts ! Entreprise, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 60% du montant de votre don dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaires. Si vous payez l'ISF, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 75% du montant de votre don dans la limite de 50 000 € par an.

Le don au CEERE vous rend acteur du travail éthique. Grâce à vous des projets autour de l'éthique peuvent voir le jour. Ensemble, nous pouvons ainsi construire un monde « plus humain ».

Comment faire ?

C'est très simple. Il vous suffit de compléter le bulletin de don en [cliquant ici](#) et d'y joindre un chèque à l'ordre de « Fondation Université de Strasbourg » en précisant que vous souhaitez flécher la somme allouée vers l'« éthique – CEERE » et d'envoyer le tout à : Fondation Université de Strasbourg – 8, allée Gaspard Monge – BP 70028 – F – 67083 Strasbourg Cedex.

Vous recevrez alors un reçu fiscal permettant de déclarer votre don lors de votre déclaration d'impôts. Plus de renseignements sur <http://fondation.unistra.fr>



10. Divers

Lettres du ceere

Les lettres précédentes peuvent être lues sur notre site ethique.unistra.fr . Rubrique Actualités en éthique. Si vous voulez vous abonner (C'est gratuit !) : connectez-vous sur notre site. Dans la colonne de droite de la page d'accueil, il suffit de cliquer sur le lien correspondant.

AUTOUR DE VOUS des femmes et des hommes sont intéressés par les questions éthiques : envoyez-leur notre LETTRE du CEERE ; envoyez-nous leur adresse mail et nous les abonnerons !

Désabonnement

Si vous voulez vous désabonner : adressez-nous un mail à ceere@unistra.fr

Aider, suggérer, pourquoi pas ?

Si vous avez des suggestions, si vous voulez nous aider, devenir BÉNÉVOLE (*travail de secrétariat, de traduction, d'informatique, de communication, de mise sous enveloppe, de filmage... selon compétences reconnues*), nous soutenir financièrement (*via la Fondation de l'Université de Strasbourg*), faire un stage (domaines : secrétariat, informatique, relations internationales...) : contactez-nous à ceere@unistra.fr ou en vous adressant directement à mthiel@unistra.fr . Vous pouvez également nous téléphoner aux heures de bureau.

Toute bonne volonté est bienvenue !

